

**PROCES-VERBAL DE CONSTAT
SUR ORDONNANCE**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE VINGT-QUATRE JANVIER

A la demande du :

Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis 30/36 rue de la Plage à CHAMPIGNY S/MARNE (94500), représenté par son syndic en exercice, la société ED GESTION, SARL au capital de 7.500,00 euros, inscrite au RCS de Créteil sous le n° 480 406 255 000 12, dont le siège social est 89 avenue Foch à ST MAUR DES FOSSES (94100), elle-même représentée par son gérant y domicilié en cette qualité.

Ayant pour avocat Maître Eric AUDINEAU, Avocat au Barreau de Paris, 10 rue de la Pépinière, 75008 PARIS.

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par le tribunal de Grande Instance en date du 19 décembre 2018.

Avec pour mission de me rendre dans l'appartement porte 21 au 2^{ème} étage, escalier A de l'immeuble sis 36 rue de la Plage à CHAMPIGNY S/MARNE (94500), afin d'établir un procès-verbal de description des lieux assistée d'une brigade canine et des forces de police.

Michel MARTIN
Elisabeth FITOUSSI
Huissiers de Justice Associés
5, rue Marty
94220 CHARENTON-LE-PONT

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Elisabeth FITOUSSI, Huissier de Justice, Membre associé de la S.C.P. Michel MARTIN - Elisabeth FITOUSSI, dont le siège est à CHARENTON-LE-PONT (94220), 3 rue Marty, soussignée,

Me suis transportée ce jour à CHAMPIGNY S/MARNE (94500), 36 rue de la Plage, étant précisé qu'une première tentative avait eu lieu le 11 décembre 2018 assistée d'un serrurier de la société Baignolet Ouverture, de Julien BRIERE et de Cyril Deschamps en qualité de témoins ainsi qu'un représentant de la Société Prodiag chargée des différents diagnostics.

Le 11 décembre 2018, le saisi ayant été préalablement prévenu mais était absent et avait laissé son molosse avec la laisse sur la porte palière, une requête a donc dû être déposée pour cette nouvelle intervention accompagnée des forces de l'ordre nécessaires.

J'ai donc le 24 janvier 2019 procédé aux constatations suivantes étant assistée d'un serrurier de la société Baignolet Ouverture, de M. Patrice RIVIERE et M. Antony DENEYER, des agents de police notamment de la brigade cynophile du Commissariat de Champigny S/Marne et d'un représentant de la société Prodiag chargée des différents diagnostics :

Appartement porte 21 au 2^{ème} étage, escalier A :

Après avoir sonné et frappé à la porte, un chien aboie vivement puis après quelques minutes un homme ouvre la porte déclarant être le propriétaire du molosse M Fabrice THAUVIN.

Les forces de l'ordre qui m'accompagnent lui demandent d'isoler son chien à défaut ils seront contraints de le maîtriser. Ce dernier s'exécute.

Je rencontre donc M. Fabrice THAUVIN qui après lui avoir décliné mes nom, prénom, qualité et exposé l'objet de ma mission, déclare ne pas s'y opposer.

On accède à l'appartement par une porte palière équipée d'une serrure centrale.

Pièce principale avec coin cuisine :

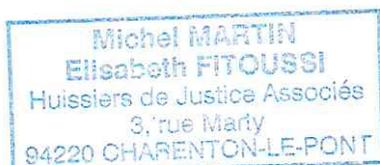
Le sol est recouvert d'un parquet flottant.

Les murs sont revêtus de peinture.

Au plafond, il s'agit d'un faux plafond en staff avec des spots lumineux.

L'éclairage naturel est assuré par des fenêtres en double vitrage.

Il existe un convecteur de chauffage électrique.



Le coin cuisine est aménagé avec des meubles bas, une hotte, une plaque de cuisson électrique et un four.

1^{ère} chambre :

On y accède depuis le dégagement par une porte revêtue de peinture, avec poignée.

Le sol est en parquet flottant.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre en double vitrage.

Il existe un convecteur de chauffage électrique.

2^{ème} chambre :

On y accède par une porte revêtue de peinture, avec poignée.

Le sol est en parquet flottant.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage.

L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre à double vitrage.

Il existe un convecteur de chauffage électrique et un placard.

A noter également la présence de deux vitres donnant sur la salle de bains.

Salle de bains :

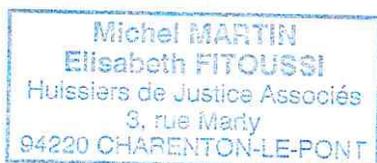
On y accède par une porte revêtue de peinture, avec poignée et loquet de fermeture.

Le sol est carrelé.

Les murs sont revêtus pour partie de faïence murale. Le reste des murs et le faux plafond sont revêtus de peinture à l'état d'usage.

Il existe :

- Des spots lumineux au plafond.
- Une porte d'accès à un débarras.



Local w-c :

On y accède par une porte coulissante revêtue de peinture, avec poignée et loquet de fermeture.

Le sol est carrelé.

Les murs sont revêtus de peinture.

Au plafond, il s'agit d'un faux plafond en staff avec des spots lumineux.

Mes opérations terminées, je me suis retirée.

Telles sont mes constatations.

Pour compléter le présent procès-verbal de constat, j'ai annexé 6 clichés photographiques pris lors de mes constatations et dont je certifie l'authenticité.

ET de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.





Elsabeth FITOUSSE
Huissier de Justice
3 rue J.B. Marty
94221 CHARENTON LE PONT











Elisabeth FITOUSEL
Hilfssler de Justice Ass. Pol.
94221 CHARENTON CEDEX
3 rue J.B. Marty